

GRAND CONSEIL

Question Solange Berset

2015-CE-199

Projet pilote de classe multi-âges

DICS

30.06.2015

Un projet pilote de classe multi-âges - le seul en langue française - dans notre canton a été mis sur pied en 2005. J'apprends qu'il sera abandonné à la fin de cette année scolaire et je pose les questions suivantes au conseil d'Etat :

Pour quelles raisons la DICS prévoit-elle de mettre fin au projet de classe multi-âges, en place dans la commune de Barberêche, en fermant cette classe ? Pour quelles raisons aucune évaluation, au niveau cantonal, n'a été faite ? Durant ces années, l'Etat a financé ce projet : quels sont les montants investis par le canton et la commune ?

Ce projet a souvent servi de base de documentation à la HEP où il a été présenté aux étudiants comme une option possible dans le futur (profil 1 à 4 H), il a également été intégré dans le futur règlement scolaire comme une option pédagogique pour les communes. Il me paraît donc indispensable qu'une évaluation soit faite afin de connaître les avantages et les inconvénients de ce projet pilote, je demande de procéder à cette évaluation.

Est-ce que les effectifs 2015/2016, de la commune concernée, comparés à ceux de ces dix dernières années, justifient qu'on mette un terme à ce projet et à celui de l'apprentissage des langues ? De plus, une promesse avait-elle été faite à la commune de ne pas fermer de classe avant la fusion.

Quelles sont les raisons pour lesquelles la DICS n'a pas permis, dans ce cas de figure, de faire coexister le modèle traditionnel d'enseignement aux 1-4 H et celui du projet de classe multi-âges ?

Les possibilités de poursuivre ce projet existent puisque les communes de Barberêche et de Courtepin vont fusionner leurs effectifs scolaires 1-4 pour la prochaine rentrée scolaire et que le bâtiment d'école de Barberêche pourrait abriter la classe multi-âges.

Vraisemblablement, la DICS subventionnera de futures constructions ou agrandissements dans la commune de Courtepin qui formera, probablement, un seul cercle scolaire avec Barberêche, alors que le bâtiment actuel de cette commune ne sera plus utilisé.

Est-ce que la DICS envisage de prendre des mesures pour éviter de subventionner des constructions alors qu'en parallèle des bâtiments scolaires ne seront plus utilisés ?

Je demande également au Conseil d'Etat ce qu'il advient des enseignantes concernées qui se sont engagées et qui ont travaillé dans ce projet multi-âges durant toutes ces dernières années ?

(Sig.) Solange Berset, députée